

L'Infaillibilité des Prophètes

<"xml encoding="UTF-8?">

La croyance en l'infaillibilité des anges, des prophètes et des Imams (a.s.) est une des caractéristiques des Imamites qui pensent que ces êtres ne peuvent commettre des fautes, même par inadvertance. Cette doctrine est confirmée par de nombreuses preuves tirées du Coran et de la noble sunna.



Nous exposerons dans cet article les preuves coraniques, mais tout d'abord, essayons de définir l'infaillibilité. Il ne s'agit pas de ne pas commettre des péchés, car ceci peut être le trait de nombreuses personnes dont le statut et la piété sont élevés, mais il s'agit d'une aptitude naturelle qui empêche de façon absolue de commettre le péché pour lequel son auteur mérite le châtiment divin.

L'infaillibilité concerne deux questions: être inspiré par le message et le transmettre d'une part et ne pas commettre le péché, d'autre part. Allah le Tout Puissant dit dans son Livre: "...pérît celui qui [devait] périr et vécût celui qui [devait] vivre "(al-Anfâl, 42).

Comment se réalise cet ordre divin? Par la transmission aux humains des messages de leur Seigneur qui comblent leurs défaillances. Cette transmission n'est ni directe ni à la portée de tous, car n'en est pas capable tout individu: "Dieu ne saurait vous dévoiler l'irrélévé. Mais Il choisit, parmi Ses envoyés, qui Il veut" (Al-`Imrân, 179). Quels sont alors l'assurance et l'indication que le message fut transmis tel qu'il fut révélé par le Seigneur Tout-Puissant?

Le Savoir absolu d'Allah le Très Haut implique Sa connaissance du moyen qu'Il a choisi pour la transmission du message: "Mais Dieu sait mieux que quiconque à qui confier Son message" (Al-An`âm 124). Sa Toute-Puissance interdit à Satan de modifier le message ou d'intervenir auprès du messenger pour lui en faire oublier une part: "qui connaît le mystère et ne dévoile son mystère à personne, sauf à un émissaire agréé par lui et qu'il fait précéder et suivre d'une garde vigilante pour savoir s'ils ont communiqué les messages dont leur Seigneur [les avait chargés].

Il embrasse de [Sa science] ce qui est devant eux et dénombre tout" (Al-Jinn, 26-28).

Le texte coranique confirme l'infailibilité de l'ange transmetteur et des nombreux messagers: Hoûd dit: "Je ne suis pas un sot, mais un envoyé du Seigneur des mondes. Je vous transmets les messages de mon Seigneur en vous donnant d'excellents conseils dignes de confiance" (A1-A`râf, 67-68). Le terme "digne de confiance" concerne également Noûh, Sâlih, Loûth, Shou`ayb (voir les versets 107 125 et suivants d'al-Shou`arâ'), Mûsa (ad-Doukhân 18) et également notre prophète Mohammad (SAW): "obéi et sûr" (at-Takwîr, 21).

Si nous prenons ce terme "amîne" (sûr, digne de confiance) pour indiquer l'infailibilité, nous pouvons également nous baser sur les versets : "Si [Mohammad] Nous avait attribué quelques propos [inexacts] Nous l'aurions, certes, saisi par la main droite et lui aurions sectionné l'aorte et aucun d'entre vous ne l'aurait protégé" (Al-Hâqqatu, 44-47) pour montrer que les prophètes (a.s.) ne peuvent être coupables de trahison et qu'ils sont purs et sincères. Le verset qui fait inclure cette qualité à Mohammad (SAW) dit: "Mohammad n'est qu'un prophète.

D'autres prophètes l'ont déjà précédé" (Al-`Imrân,144). Quant à ce qui se rapporte à l'infailibilité des anges, le Coran dit: "qui ne prennent la parole avant Lui et [n']agissent [que] sur ses ordres" (Al-Anbiyâ', 27), "des anges... ne désobéissant pas à Dieu en ce qu'Il ordonne et exécutant ce qui leur sera commandé" (At-Tahrîm, 6). Concernant la deuxième question, à propos de l'infailibilité des prophètes et des Imams (a.s), plusieurs versets coraniques nous la confirment:

a) la question de Satan qui dit, dans le Livre: "je les égarerai tous en enjolivant le mal pour eux sur terre, à l'exception des sincères parmi tes serviteurs" (Al-Hijr, 39-40), où le terme "sincères" inclut nécessairement les prophètes. "Et souviens-toi de Nos serviteurs, Abraham; 'Isaac;` Jacob, hommes forts et clairvoyants ! Nous avons fait d'eux l'objet d'une distinction particulière: le souvenir de la demeure [future]. Ils sont, certes, auprès de Nous, parmi les meilleurs élus" (Sâd, 45 47). Allah le Tout-Puissant décrit Yoûsuf ainsi: "Il était, en effet, du nombre de Nos serviteurs fidèles" (Yoûsuf, 24).

Pourquoi Iblîs ne peut-il pas toucher ces gens sincères et fidèles? N'est-ce pas par désespoir de les faire tomber, tellement leur force morale est grande?

b) Allah le Très-Haut a ordonné l'obéissance au messenger et aux légataires qui ont des statuts divins sans être prophètes. Comment peuvent-ils alors commettre des péchés, même par

négligence? Cela ne peut être possible car le fait de leur obéir dans ce cas signifie commettre des actes haïssables pour notre Seigneur. Dans le Coran, plus de trente versets ordonnent l'obéissance au prophète et l'un d'eux indique clairement l'infailibilité du prophète et des awaliyâ' al-'amr.: "Croyants ! Obéissez à Dieu ! Obéissez au prophète et à ceux d'entre vous, qui détiennent l'autorité" (An-Nisâ', 59).

c) Allah le Très-Haut a accordé à ceux qui ont un statut divin l'exemption d'être injustes, et il est reconnu que tout péché équivaut à un acte injuste, et les prophètes ont un statut divin: "Je ferai de toi un guide spirituel pour les hommes. - Et ma descendance? s'inquiéta Abraham. - Ma promesse ne concerne pas les injustes" (Al-Baqara,124).

Le fait de ne pas reconnaître l'infailibilité des prophètes entraîne diverses problématiques. Comment faire confiance au messager de la révélation s'il est capable de commettre un péché puisque Allah le Très-Haut dit : "Si un homme vicieux vous apporte une nouvelle, entourez-vous d'abord de preuves, de crainte de faire du tort à des gens" (al- Houjourât, 6).

Comment le messager d'Allah (SAW) peut-il être pris pour le bon exemple, comme le Tout-Puissant nous ordonne de le faire? "Vous avez, dans l'envoyé de Dieu, un beau modèle pour vous" (Al- Ahzâb, 21).

Comment Allah le Très-Haut peut-Il dénoncer ceux qui commettent des actes injustes si Ses messagers le font ? "Ordonnez-vous aux gens la charité en oubliant vous-mêmes?" (Al-Baqara, 44).

Tous ces versets indiquent l'infailibilité des prophètes mais également celle des Imams et des Ahlul-Bayt (a.s.) puisque le verset de l'Imamat les concerne et que leur infailibilité fut confirmée par : "O^ gens de la maison du prophète ! Dieu veut seule ment éloigner de vous .([toute] souillure et vous puri fier pleinement" (Al-Ahzâb, 33